

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ CONTEXTE

Plusieurs textes au niveau national font office de cadre concernant la rénovation énergétique des logements :

- ✓ La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015, qui fixe des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique des logements ;
- ✓ Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE), qui oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en incitant les particuliers à effectuer des travaux de rénovation énergétique.
- ✓ La réglementation thermique 2012 (RT2012), qui fixe des normes de consommation d'énergie pour les constructions neuves.
- ✓ La loi ELAN de 2018, qui simplifie les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation des logements anciens.
- ✓ La loi Climat et Résilience de 2021, qui prévoit un objectif de rénovation de 400 000 logements par an d'ici 2030, ainsi que la mise en place d'un guichet unique pour simplifier les démarches des particuliers ;
- ✓ La loi relative à l'énergie et au climat, dites loi LEC, du 8 novembre 2019 ;
- ✓ Le Plan de rénovation énergétique des bâtiments.

→ ENJEUX

En France, le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie (38%) et le 2ème secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (23%). De plus, selon les chiffres de 2022 de l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE), il y aurait 5,2 millions de « passoires thermiques » (étiquettes F et G du diagnostic de performance énergétique) en France, soit 17% du parc résidentiel total.

De fait, la rénovation énergétique est un levier majeur pour réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre. Plusieurs aides nationales complétées par des dispositifs locaux visent à accélérer la transition énergétique des logements.

→ RÉSUMÉ DES MESURES

L'accélération de la rénovation énergétique des logements des habitants passe par 5 mesures principales :

- **Mesure 5.1 : Soutenir la rénovation énergétique du bâti privé ;**
- **Mesure 5.2 : Renforcer le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) ;**
- **Mesure 5.3 : Créer un guichet unique ;**
- **Mesure 5.4 : Faire monter en compétences les artisans du territoire sur la rénovation énergétique des logements ;**
- **Mesure 5.5 : Mettre en œuvre des actions de communication relatives à la rénovation énergétique des logements ;**
- **Mesure 5.6 : Animer un réseau des partenaires/acteurs locaux pour accélérer la rénovation énergétique.**

→ AMBITION

- L'ambition de la collectivité est d'accompagner et d'encourager les rénovations globales des passoires thermiques sur le territoire.

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.1

Mesure 5.1 : Soutenir la rénovation énergétique du bâti privé

Dispositif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine :

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) a signé en 2019 une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour la mise en œuvre du dispositif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine sur le territoire de la CCCE.

Ce dispositif est destiné aux propriétaires de maisons construites avant 1948. Un accompagnement technique et financier est proposé pour préserver les caractéristiques architecturales des habitations et améliorer la performance énergétique des logements.

Cette prise en charge financière et technique est coordonnée entre la CEA, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et la CCCE.

Le taux de participation financière de l'intercommunalité est de 32,67 % du montant de la subvention de la CEA, soit 3 266,67€ sur une subvention maximale du département de 10 000€ par logement.

Fonds Alsace Rénov :

La CEA a adopté un nouveau dispositif d'aide volontariste, le « Fonds Alsace Rénov » afin d'amplifier la rénovation énergétique des logements. Dans cet objectif, il est proposé un fonds de soutien de 10 M€ sur la période 2022/2023 pour les opérations de rénovation énergétique du parc privé au niveau national.

La CEA, Procivis Alsace et la CCCE ont décidé de mettre en œuvre le Fonds Alsace Rénov pour l'habitat privé (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) répondant aux critères de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) sur le territoire intercommunal à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

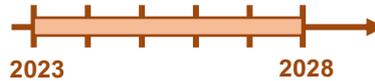
Une enveloppe annuelle de 150 000€ est prévue pour 2023 pour les 2 dispositifs.

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.1

Mesure 5.1 : Soutenir la rénovation énergétique du bâti privé

CALENDRIER DE MISE ŒUVRE



PORTEUR

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

PARTENAIRES

- Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

SUBVENTIONS MOBILISABLES

- Subvention de 60 000€ pour le patrimoine d'avant 1948 pour la rénovation de 30lgs/an
- La moitié de la subvention max pouvant être accordée est liée à un projet de rénovation énergétique

RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ

- CCCE : 150 000 € par an (soit 900 000 sur 6 ans)

INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIÉS À LA MESURE

- Nombre de logements rénovés avec des aides publiques (nombre)
- Montant annuel des subventions accordées par la CCCE (€)

CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ

- Action 6.2.3

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : **EN COURS**

IMPACTS ATTENDUS : Adaptation au changement climatique, Baisse des émissions de gaz à effet de serre,
Réduction des consommations d'énergie

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.2

Mesure 5.2 : Renforcer le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique est à destination des particuliers et a pour missions :

- ✓ De conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables : diminution de la consommation d'énergie, travaux d'isolation, de chauffage ou de ventilation, installation de panneaux solaires, etc. ;
- ✓ D'informer sur les aides mobilisables, la réglementation et les démarches à effectuer ;
- ✓ D'apporter une documentation adaptée et des éléments de comparaison entre différentes solutions techniques ;
- ✓ D'accompagner dans la phase amont des travaux ;
- ✓ D'orienter vers la plateforme de rénovation Oktave ou des acteurs complémentaires.

Ce service s'articule en 2 types « d'actes » :

Actes liés à l'information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover des logements individuels

- ✓ Une information de 1er niveau à caractère juridique, technique, financière et sociale ;
- ✓ Des conseils personnalisés par rapport aux besoins des ménages, leur situation financière et sociale ainsi qu'aux caractéristiques techniques de leur logement.

Actes relatifs à l'accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation globale de logements individuels

- ✓ Phase amont du chantier (visite sur site, évaluation énergétique, aide au choix de scénario + définition programme de travaux, assistance analyse des devis, aide pour monter le plan de financement) ;
- ✓ Phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux ;

L'Espace France Rénov' est composé actuellement d'une conseillère. Afin d'atteindre les objectifs du secteur résidentiel inscrits dans la stratégie du PCAET, il convient de renforcer l'équipe avec à terme :

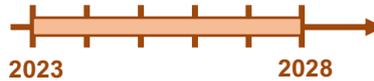
- ✓ 1 conseiller-ère qui ferait de l'information de 1er niveau et des conseils personnalisés
- ✓ 2 conseiller-ère-s qui feraient de l'accompagnement renforcé (objectif : 200 projets accompagnés/an).

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.2

Mesure 5.2 : Renforcer le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)

CALENDRIER DE MISE ŒUVRE



PORTEUR

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

PARTENAIRES

- Région Grand Est
- PETR Alsace Centrale

SUBVENTIONS MOBILISABLES

- Aucune subvention identifiée

RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ

- CCCE : 540 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIÉS À LA MESURE

- Nombre de conseillers de l'Espace France Rénov' (nombre)
 - Nombre d'actes SARE réalisés (nombre)
- Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel (TCO2/an)
 - Consommation énergétique du secteur résidentiel (GWh)

CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ

- Action 1.2.4

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : **EN COURS**

IMPACTS ATTENDUS : Adaptation au changement climatique, Mobilisation et sensibilisation des acteurs,
Baisse des émissions de gaz à effet de serre, Réduction des consommations d'énergie

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.3

Mesure 5.3 : Créer un guichet unique

La complexité des acteurs et des dispositifs d'aides et d'accompagnement en lien avec la rénovation énergétique est trop souvent mise en avant. L'enjeu est donc de structurer et de simplifier le parcours d'accompagnement des ménages en créant un « *guichet unique* », qui constituera *LE* point d'entrée et qui aura vocation à :

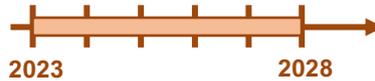
- ✓ être un lieu d'accueil et de permanences lié à l'habitat (Espace France Rénov', Agence Départementale d'Information sur le Logement, Agence Nationale de l'Habitat, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement...)
- ✓ informer et orienter vers les bons interlocuteurs pour conseiller sur les questions patrimoniales, successorales, fiscales (crédit d'impôts...), d'investissement et d'habitat (conseils techniques, financiers, juridiques).

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.3

Mesure 5.3 : Créer un guichet unique

CALENDRIER DE MISE ŒUVRE



PORTEUR

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

PARTENAIRES

- Espace FAIRE
- CAUE 67
- ADIL
- ANAH
- Région Grand Est

SUBVENTIONS MOBILISABLES

- Aucune subvention identifiée

RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ

- CCCE : Compris dans le coût de la mesure 5.2

INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIÉS À LA MESURE

- Nombre de rendez-vous sur site par an (nombre)
 - Nombre d'actes réalisés (nombre)
- Nombre de logements rénovés énergétiquement par an (nombre)

CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ

- Action 1.2.4

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : P1

IMPACTS ATTENDUS : Adaptation au changement climatique, Mobilisation et sensibilisation des acteurs,
Baisse des émissions de gaz à effet de serre, Réduction des consommations d'énergie

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.4

Mesure 5.4 : Faire monter en compétences les artisans du territoire sur la rénovation énergétique des logements

La réduction des consommations d'énergie du secteur résidentiel ne passera que par des rénovations performantes et de qualité. Les artisans ont donc un rôle majeur dans l'atteinte de cet objectif. Pour cela, il convient de les faire monter en compétences afin qu'ils puissent disposer de tout le savoir-faire nécessaire pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les règles de l'art.

Plusieurs options à développer :

- ✓ Proposer des cycles de formation sur la performance énergétique, la ventilation, les éco matériaux ;
- ✓ Organiser régulièrement des réunions de mise en réseaux des entreprises du bâtiment : aller vers la création d'un groupement d'artisans locaux pour proposer une offre globale de rénovation écologique et énergétique ;
- ✓ Organiser des journées techniques ;
- ✓ Organiser des visites de chantiers.

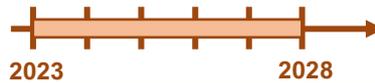
Un lien très étroit sera à prévoir avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui est l'interlocuteur privilégié des artisans. La CMA propose déjà un catalogue de formations à destination des artisans mais il s'agit de renforcer les liens entre la CCCE et la chambre consulaire afin de programmer des interventions de la CMA auprès des professionnels du territoire.

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.4

Mesure 5.4 : Faire monter en compétences les artisans du territoire sur la rénovation énergétique des logements

CALENDRIER DE MISE ŒUVRE



PORTEUR

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

PARTENAIRES

- Région Grand Est
 - Oktave
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

SUBVENTIONS MOBILISABLES

- Aucune subvention identifiée

RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ

- CCCE : Compris dans le coût de la mesure 5.2

INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIÉS À LA MESURE

- Nombre de cycles de formation programmées par an (nombre)
- Nombre de réunions de mise en réseaux des entreprises du bâtiment par an (nombre)
 - Nombre de journées techniques organisées par an (nombre)
 - Nombre de visites de chantiers organisées par an (nombre)
 - Nombre d'interventions auprès des artisans (nombre)

CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ

- Action 6.2.3

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : **P3**

IMPACTS ATTENDUS : Adaptation au changement climatique, Mobilisation et sensibilisation des acteurs, Baisse des émissions de gaz à effet de serre, Réduction des consommations d'énergie

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.5

Mesure 5.5 : Mettre en œuvre des actions de communication relatives à la rénovation énergétique des logements

La rénovation énergétique des logements ne pourra se massifier sans une communication renforcée. Il conviendra d'élaborer un plan de communication dédié à l'amélioration de la performance énergétique des logements. L'ensemble des canaux devront être utilisés :

- ✓ Bulletins communaux et intercommunaux ;
- ✓ Réseaux sociaux ;
- ✓ Presse locale ;
- ✓ Spots et/ou interview radio ;
- ✓ Reportages vidéos ;
- ✓ Présentation en conseil municipal ;

L'Espace France Rénov' devra mettre en place un programme d'animations :

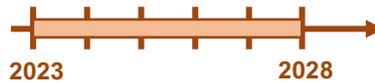
- ✓ Réunions publiques thématiques ;
- ✓ Balades thermographiques ;
- ✓ Création d'un centre de ressources sur le site internet de la CCCE avec la rédaction de fiches techniques ;
- ✓ Participation à des salons/manifestations

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.5

Mesure 5.5 : Mettre en œuvre des actions de communication relatives à la rénovation énergétique des logements

CALENDRIER DE MISE ŒUVRE



PORTEUR

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

PARTENAIRES

- Espace FAIRE
- CAUE 67
- ADIL
- ANAH
- Région Grand Est

SUBVENTIONS MOBILISABLES

- Aucune subvention identifiée

RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ

- CCCE : Compris dans le coût de la mesure 5.2

INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIÉS À LA MESURE

- Nombre d'actions de communication par an (nombre)

CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ

- Action 1.3.3

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : **P3**

IMPACTS ATTENDUS : Adaptation au changement climatique, Mobilisation et sensibilisation des acteurs,
Baisse des émissions de gaz à effet de serre, Réduction des consommations d'énergie

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.6

Mesure 5.6 : Animer un réseau des partenaires/acteurs locaux pour accélérer la rénovation énergétique

Afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements, l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par ce sujet doivent être mobilisés.

Pour cela, plusieurs actions sont envisagées :

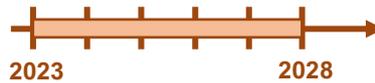
- ✓ Conduire le réseau local des acteurs (CEA, ANAH, ADIL, CAUE, CCAS...) afin de partager les informations ;
- ✓ Renforcer et dynamiser le partenariat avec la SEM Oktave sur le territoire ;
- ✓ Sensibiliser les professionnels de la transaction immobilière (agences, notaires, conseillers bancaires) afin qu'ils intègrent les enjeux climat-air-énergie à leurs activités.

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES HABITANTS

→ DÉTAIL MESURE 5.6

Mesure 5.6 : Animer un réseau des partenaires/acteurs locaux pour accélérer la rénovation énergétique

CALENDRIER DE MISE ŒUVRE



PORTEUR

- Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE)

PARTENAIRES

- SEM ; Oktave ; Espace France Renov ; EPF ; ADEME ; Provicis Alsace ; Notaires ; ANAH ; Communes ; CAUE 67 ; Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

SUBVENTIONS MOBILISABLES

- Aucune subvention identifiée

RESTE À CHARGE GLOBAL ESTIMÉ

- CCCE : Compris dans le coût de la mesure 5.2

INDICATEUR DE SUIVI ASSOCIÉ À LA MESURE

- Nombre d'heures de consultations et de conseils sur la thématique climat air énergie pour 100 habitants par an (nombre)

CORRESPONDANCE DANS LE RÉFÉRENTIEL CLIMAT AIR ÉNERGIE - TERRITOIRE ENGAGÉ

- Action 6.2.3

PRIORITÉ DE MISE EN ŒUVRE : P1

IMPACTS ATTENDUS : Adaptation au changement climatique, Mobilisation et sensibilisation des acteurs, Baisse des émissions de gaz à effet de serre, Réduction des consommations d'énergie